

**Compte rendu de la séance du
Conseil Municipal du 13 octobre 2016**



Le jeudi 13 octobre 2016, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 8 octobre 2016 et affichée à la porte de la Mairie.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

Membres absents excusés : M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ Finances

Budget zone d'activité - décision modificative N° 1 (DELIB 2016 071)

Dans le cadre de la location du bâtiment communal, situé sur zone d'activité, au SMICTOM (du 16 octobre 2016 au 28 février 2017), des travaux d'électricité et de desserte téléphonique non prévus au budget primitif de la zone d'activité ont dû être exécutés pour un montant de 5.570,47€ TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante:

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chap	Art	Total BP	DM1
21	2132	0	+ 6.000
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
Chap	Art	Total BP	DM1
024	024	153.719,67	+6.000

Budget principal décision modificative N° 1 (DELIB 2016 072)

Suite à la décision d'acquérir les parcelles K954 et K955 et considérant que la vente à la société AGRIAL sera réalisée au cours de l'année 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à une avance de 47000€ du budget principal sur le budget annexe de la zone d'activité, dit que cette avance sera remboursée dès réalisation de la vente, et, pour réaliser cette avance autorisée au budget principal les écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chap	Art	Total BP	DM1
23	2313	1.613.765,92	- 47.000
27	27638	0	+ 47.000

Budget zone d'activité - décision modificative N° 2 (DELIB 2016 073)

Considérant l'avance de 47 000€ du budget principal sur le budget annexe de la zone d'activité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
Chap	Art	Total BP	DM2
16	1674	0	+ 47.000
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chap	Art	Total BP - DM1	DM2
21	2111	6.000	+ 47.000

❖ Salle du Tertre

Le Maire informe l'assemblée que les derniers avenants ont été pris,

- un avenant en moins-value de 651,47€ HT et un en plus-value de 756,25€ HT€ pour le lot « Faux plafonds »
- un avenant en plus-value de 479,68 € HT pour le lot « Menuiseries intérieures »
- un avenant en moins-value de 651,47 € HT pour le lot « VRD »

Lors de la première location, des dégradations ont été commises par d

es personnes extérieures ; les auteurs ayant été identifiés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que ceux-ci devront procéder au remboursement des frais occasionnés. (DELIB 2016 074)

❖ Extension du restaurant scolaire

Le Maire indique que dans le cadre des travaux du restaurant, à compter du 19 octobre, le stationnement sera modifié « rue des écoles », et à partir du 7 novembre « Passage des Lavandières ». La démolition de l'extension de la maison Lebeau est prévue pendant les vacances scolaires de la Toussaint, du 24 au 28 octobre la circulation « rue St Etienne des Eaux » sera donc réduite à une voie.

Le Maire informe l'assemblée qu'après analyse des offres, les lots sont attribués comme suit :

- **TERRASSEMENT - V.R.D** : à l'entreprise MAN TP, sise à POCE LES BOIS, pour un montant de 41.641,20 € H.T,
- **GROS-ŒUVRE** : à l'entreprise MARTINIAULT, sise à VAL D'IZE, pour un montant de 165.000,00 € H.T,
- **CHARPENTE BOIS** : à l'entreprise CCL, sise à SAINT M'HERVE, pour un montant de 29.777,64 € H.T,
- **COUVERTURE** : à l'entreprise DESILLES, sise à TORCE, pour un montant de 31.200,00 € H.T,
- **MENUISERIES EXTERIEURES INTERIEURES BOIS** : à l'entreprise HUBERT, sise à PLEUMELEUC, pour un montant de 36.999,00 € H.T,
- **MENUISERIES ALUMINIUM** : à l'entreprise THIEBAULT, sise à VITRE, pour un montant de 17.942,01 € H.T,
- **CLOISONS – ISOLATION** : à l'entreprise BOHEC, sise à CESSON SEVIGNE, pour un montant de 30.500,00 € H.T,
- **CARRELAGE - FAIENCE** : à l'entreprise LAIZE, sise à ROMAGNE, pour un montant de 11.450,00 € H.T,
- **SOLS SOUPLES** : à l'entreprise HERVAGULT, sise à VAL D'IZE, pour un montant de 18.945,33 € H.T,
- **PEINTURE REVETEMENTS MURAUX** : à l'entreprise HERVAGULT, sise à VAL D'IZE, pour un montant de 14.927,36 € H.T,
- **ELECTRICITE** : à l'entreprise ICE, sise à SAINT AUBIN DU PAVAIL, pour un montant de 23.732,27 € H.T,
- **CHAUFFAGE- VENTILATION- PLOMBERIE – SANITAIRES** : à l'entreprise HERVE, sise à VITRE, pour un montant de 17.488,32 € H.T,
- **EQUIPEMENT DE FROID** : à l'entreprise APPLIC FROID, sise à LA GUERCHE DE BRETAGNE, pour un montant de 12.342,19 € H.T,

Pour la régularisation de l'acte d'acquisition de la parcelle AH774, l'assemblée, à l'unanimité autorise madame Lisiane HUET, 1^{ère} Adjointe, à intervenir pour le compte de la commune, le maire intervenant en qualité de Président du CCAS. (DELIB 2016 076)

❖ **Lotissement « Les Eglantines »** (DELIB 2016 075)

Concernant la voirie du Lotissement, sur proposition du maire, l'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir le thème des fleurs sauvages et de nommer Colchiques, Violettes, Bleuets les 3 premières rues.

❖ **Création Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME)** (DELIB 2016 077)

Considérant la volonté de la commune de faire évoluer l'espace jeux « Youpi » en RIPAME dont les missions participent notamment à l'amélioration de l'information donnée aux familles sur les modes de garde et à la professionnalisation des assistantes maternelles du territoire, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de fonctionnement présenté.

L'assemblée accepte que la commune soit gestionnaire du RIPAME et finance 60 % du reste à charge des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement ; dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017, et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

❖ **Personnel communal** (DELIB 2016 078)

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs et de

- Créer au 1.12.2016 un emploi au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet de 16h00, pour assurer l'accueil de la mairie et de l'agence postale (en remplacement de l'agent du centre de gestion)
- Transformer, au 1.01.2017, l'emploi au grade d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet en un emploi à temps complet, compte tenu de l'ouverture du RIPAME.

❖ **Landes communales**

Sur proposition de la commission « Landes communales » et vu les 3 candidatures reçues, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer, au 1.11.2016, les parcelles:

- AJ 54 P, AJ 49 P et AJ 48 P à monsieur Bruno BOISRAME (DELIB 2016 079)
- AJ 55 P, AJ 56 P et AJ 60P à la SCEA LA COUDRAIS (DELIB 2016 080)
- AJ 61 et AJ 62 à l'EARL GRANGER (DELIB 2016 081)

Le Conseil Municipal charge maître OUAIRY d'établir les baux ruraux, dont les frais seront à la charge des preneurs.

❖ **Service public Assainissement collectif**

En ce qui concerne la part collectivité du tarif de l'assainissement collectif, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir, pour 2017, les tarifs fixés en 2016 soit :

- Part fixe (abonnement) : 18,04 €
- Part proportionnelle : 0,898 € le m³ (DELIB 2016 082)

Concernant la mission d'assistance technique assurée par le Département, la convention arrivant à échéance au 31 décembre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à la renouveler pour une durée de 4 ans et moyennant une rémunération forfaitaire annuelle, calculée sur la base tarifaire de 0,41 €/habitant DGF pour la durée de la convention 2017-2020. (DELIB 2016 083)

❖ **Service public eau potable**

Le Maire rappelle à l'assemblée que sept communes sont adhérentes : Dourdain, Livré sur Changeon, Mecé, Montreuil des Landes, Saint Christophe des Bois, Taillis, Val d'Izé, pour 7.800 habitants.

Le service est exploité en affermage, le délégataire est la SAUR en contrat jusqu'au 31/12/17.

L'eau est distribuée à 3.293 abonnés (+ 0,43% par rapport à 2014), ils ont consommé 306.522 m³ - 4,37% par rapport à 2014) soit 106 litres par habitant /jour.

Deux ressources propres au syndicat (La Motte St Gervais et La Marzelle) ont fourni 141.480m³. Trois importations voisines (SIE de Chateaubourg, de Montautour et le Symeval) ont fourni 219.260 m³.

Un réseau de 280 km avec un rendement de 85,9% (91,8% en 2014).

L'eau distribuée est de bonne qualité microbiologique (conforme aux limites règlementaires suivant le bilan ARS). Le prix du service = abonnement + prix au m³ consommé : 368,48 pour 120 m³ soit 3,07 € le m³ : - 054% /2014.

❖ Communauté d'agglomération

Schéma de mutualisation (DELIB 2016 085)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de rapport sur la mutualisation des services qui résulte du travail mené, depuis un an, par un groupe de travail formé d'élus et techniciens de la communauté d'agglomération.

Ce schéma de mutualisation repose sur 2 outils :

- des services communs entre la communauté d'agglomération et la ville de Vitry (ressources humaines, comptabilité...) et à destination des communes (informatique...)
- des prestations de services (balayeuse, tests équipements sportifs...)

Des démarches parallèles et complémentaires se poursuivent : une mutualisation douce (réseau des secrétaires de mairie, plan de formation, ...) et une mutualisation horizontale entre communes.

Appel à projet Territoire à énergie positive (DELIB 2016 084)

Dans le cadre du lancement de l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » par le ministère de l'écologie et du développement durable, considérant que les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'une des 6 thématiques ci-après :

- la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports ;
- le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets ;
- la production des énergies renouvelables locales ;
- la préservation de la biodiversité, la promotion des paysages et de l'urbanisme durable ;
- le développement de l'éducation à l'environnement et de l'éco-citoyenneté.

le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de présenter le projet suivant : « Aire de covoiturage et espace vert respectueux des équilibres écologiques ». Il s'agirait d'aménager aux abords immédiats de la RD 794, sur les parcelles cadastrées L 96 et L95, une d'aire de covoiturage de 20 places dans un espace paysager. Le plan de financement serait le suivant :

Détail des coûts prévisionnels de l'action					
Description	Montant HT €	Fonds de transition énergétique		Collectivité	
		%	€	%	€
Acquisition foncière	15.000,00€	80%	60.000€	20%	15.000€
Maitrise d'œuvre	5.000,00€				
Aménagement Aire de covoiturage	32.000,00€				
Aménagement parc paysager	25.000,00€				
TOTAL	75.000,00€	80%	60.000€	20%	15.000€

Divers

- Le maire indique que les séances d'initiation à l'utilisation des défibrillateurs organisées le samedi 1^{er} octobre 2016 et les jours suivants ont rassemblé 70 personnes et qu'il serait intéressant de les renouveler voire d'organiser des formations aux 1^{ers} secours.
- Le maire rappelle que les ateliers BIMBY se dérouleront les 21 et 22 octobre, vu le nombre d'inscriptions, les habitants semblent très intéressés et en attente d'information.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : **le jeudi 10 novembre 2016**